

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.980  
17 mars 2005

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUATRE-VINGTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 17 mars 2005, à 10 h 5

Président: M. Tim CAUGHLEY (Nouvelle-Zélande)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 980<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

La présente séance sera la dernière de la série des séances plénières pendant lesquelles les ministres des affaires étrangères et autres hauts responsables d'États membres sont venus prendre la parole à la Conférence. Nous entendrons aujourd'hui le Ministre kazakh des affaires étrangères, le Ministre slovaque des affaires étrangères, le Secrétaire parlementaire japonais aux affaires étrangères et le Ministre polonais des affaires étrangères.

Les États membres de la Conférence sont très reconnaissants aux hôtes de marque qui ont bien voulu accepter l'invitation à prendre la parole lors de nos séances plénières. Leur visite ici est une preuve indéniable de l'importance qu'eux-mêmes et leurs gouvernements attachent à la limitation des armements et au désarmement ainsi qu'aux efforts que nous déployons à cet égard. De fait, ce débat de haut niveau a enrichi la Conférence, lui apportant des idées nouvelles, des conceptions politiques novatrices et des approches inédites tant des difficultés que des menaces nouvelles auxquelles nous devons faire face. Ce débat a aussi pour effet de renforcer et de stimuler encore le multilatéralisme dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Nous sommes convaincus que les discours de nos éminents invités, dans lesquels ils ont non seulement exprimé leurs préoccupations au sujet de l'impasse dans laquelle la Conférence se trouve depuis longtemps, mais aussi apporté leur appui résolu à cet organe, sont un facteur indispensable à l'impulsion politique dont nous avons besoin pour relancer la Conférence du désarmement et qui, en définitive, devrait permettre à l'organe de reprendre ses négociations sur des questions de la plus haute importance.

Est également inscrit sur la liste des orateurs pour aujourd'hui l'Ambassadeur d'Algérie, M. Idriss Jazairy.

Pour l'heure, j'ai le vif plaisir d'accueillir très chaleureusement notre premier orateur, S. E. M. Kassymzhomart Tokaev, Ministre kazakh des affaires étrangères, auquel je donne la parole.

M. TOKAEV (Kazakhstan) (traduit de l'anglais): Je suis très sensible à l'invitation à prendre la parole devant la Conférence du désarmement que m'a faite le Secrétaire général de la Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze.

Je vais saisir cette occasion pour vous informer des éléments de base de la position du Kazakhstan sur les grandes questions relatives au désarmement et à la sécurité.

Le système de la sécurité internationale a changé radicalement au cours de la dernière décennie. Des difficultés épineuses et des menaces nouvelles, la prolifération des armes nucléaires et la montée du terrorisme international sont devenues pour la communauté internationale un sujet de vive inquiétude. Le risque de voir des terroristes se procurer des armes nucléaires ou leurs composants s'est accru pour prendre des proportions énormes, et l'imminente réalité n'en saurait être exclue. Par conséquent, il est absolument nécessaire de déployer des efforts coordonnés et efficaces, aux échelons tant international que régional, afin d'assurer la paix et la sécurité. Nous ne parviendrons pas à réaliser cet objectif sans qu'existe une volonté politique forte et un ferme attachement à des mesures concrètes dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. À notre sens, la Conférence du désarmement a un rôle

(M. Tokaev, Kazakhstan)

d'importance cruciale à jouer dans la réalisation du désarmement à l'échelle mondiale et doit être l'un des principaux instruments internationaux de cette quête. Les possibilités qu'offre la Conférence doivent être exploitées plus avant, dans l'intérêt de la communauté internationale.

Les instruments multilatéraux de désarmement et de non-prolifération qui sont actuellement en vigueur revêtent une importance vitale dans l'action à mener pour juguler les problèmes épineux de la sécurité. Le Kazakhstan appelle de ses vœux un renforcement et l'application universelle des régimes de non-prolifération des armes de destruction massive, et a la conviction que les accords internationaux actuellement en vigueur dans ce domaine devraient être adaptés aux réalités nouvelles. Malgré les faits décevants intervenus récemment, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste la pierre angulaire des efforts que nous déployons pour renforcer le régime de non-prolifération. Nous espérons que les États parties au TNP définiront, à la Conférence d'examen qui doit se tenir prochainement, des mesures concrètes relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Le Kazakhstan, qui attache une grande importance à l'application intégrale des garanties de l'AIEA, a signé un protocole additionnel en 2004 et coopère étroitement avec l'Agence dans ce domaine. Étant donné l'importance que continue d'avoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Kazakhstan est fermement convaincu que la revendication faite aux États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils accordent des garanties de sécurité négatives aux États qui n'en sont pas dotés est juste et raisonnable, et il appuie la proposition visant à élaborer dans le cadre de la Conférence un accord international sur la renonciation à l'emploi ou à la menace des armes nucléaires par les États qui en sont dotés contre les États qui en sont dépourvus.

Nous appelons aussi de nos vœux l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui revêt une importance critique pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et engageons instamment les gouvernements des États qui n'ont pas encore signé ou ratifié cet instrument à faire preuve de la volonté politique requise et d'un véritable attachement à la cause du désarmement nucléaire.

En sa qualité d'État partie à la Convention sur les armes chimiques, le Kazakhstan s'emploie avec vigueur à assurer l'exécution des obligations qui découlent pour lui de la Convention. Le Kazakhstan a l'intention d'adhérer à la Convention sur les armes biologiques et a mis en route les procédures internes voulues. Nous saluons les efforts déployés par les États parties à cette Convention en vue d'élaborer des mécanismes concertés qui renforcent l'instrument. Étant donné l'évolution rapide de la biotechnologie et les risques accrus de bioterrorisme, l'établissement d'un mécanisme de vérification dans le cadre de la Convention nous paraît être un problème auquel il faut s'attaquer.

En outre, le Kazakhstan pense que la conclusion d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles est indispensable au désarmement nucléaire et à la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Ce traité devrait renforcer le contrôle international de la production de matières fissiles. Nous appuyons le mandat conçu pour la négociation d'un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement vérifiable qui interdirait la production de matières fissiles. Nous sommes convaincus que l'ouverture de négociations sur un tel traité marquera un progrès important dans la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

(M. Tokaev, Kazakhstan)

Le Kazakhstan a demandé à participer au régime de contrôle des technologies missilières. Il a entrepris de renforcer et d'améliorer le système national de contrôle des exportations.

Le Kazakhstan, qui, par sa taille, occupe le quatrième rang des États qui ont renoncé de leur plein gré à leur arsenal nucléaire, prend une part active aux négociations sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Les pays de cette région ont mis la dernière main au projet de traité en février 2005. Ce document a été un véritable jalon des efforts déployés par la communauté internationale en vue de renforcer le régime de non-prolifération. Il y a lieu de noter que les pays d'Asie centrale ont décidé de signer le Traité à Semipalatinsk, là où se trouvait l'ancien polygone d'essais qui a servi à la réalisation du programme nucléaire soviétique.

Nous avons la ferme conviction que l'espace ne doit être employé qu'à des fins pacifiques. Nous appuyons donc l'initiative de la Fédération de Russie et de la Chine qui vise à élaborer un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de l'emploi ou de la menace de la force contre des objets spatiaux.

Le Kazakhstan a accueilli avec satisfaction le lancement, par les dirigeants du G-8 à leur sommet de Kananaskis, d'un partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. À notre sens, ce partenariat, qui sert à combattre la dissémination de tous les types d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, apporte une contribution de la plus haute importance au renforcement des régimes de non-prolifération.

Nous partageons les préoccupations de la communauté mondiale au sujet du commerce illicite et de la prolifération planétaire des armes légères et nous estimons que toutes les mesures requises doivent être prises au plus vite pour y faire obstacle par un renforcement des contrôles exercés sur l'exportation, la fabrication et l'offre de telles armes. Les participants à la conférence régionale qui s'est tenue à Almaty en mars 2004 se sont penchés sur les moyens qui s'offrent d'appliquer concrètement le Programme d'action adopté en 2001 à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Il n'est guère possible d'assurer la sécurité et le désarmement à l'échelle mondiale sans que des mesures appropriées ne soient prises pour renforcer la sécurité régionale. À cet égard, je tiens à appeler votre attention sur les succès remportés par la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, qui se tient ordinairement au niveau ministériel ou à celui des chefs d'État ou de gouvernement. Les États membres de cette Conférence ont adopté un document unique – le catalogue des mesures de confiance – qui jette les bases d'un renforcement de la coopération et de la prévention des conflits sur le continent asiatique. Ce processus s'accélère et la Conférence s'élargit. La Thaïlande est devenue membre de la Conférence, tandis que Singapour et la République de Corée ont déclaré leur intention de devenir observateurs. Cette Conférence compte ainsi aujourd'hui 17 États membres et une dizaine de pays ayant qualité d'observateurs. Plusieurs organisations internationales y sont également représentées.

La coopération multilatérale est très importante dès lors qu'il faut faire face à des problèmes nouveaux en matière de paix et de sécurité. Le Kazakhstan reconnaît à l'Organisation des Nations Unies un rôle de premier plan dans la coordination des activités internationales de lutte antiterroriste et estime qu'il conviendrait de renforcer le rôle dévolu au Comité contre le

(M. Tokaev, Kazakhstan)

terrorisme établi par le Conseil de sécurité de l'ONU. La quatrième réunion extraordinaire du Comité contre le terrorisme avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales a eu lieu au Kazakhstan en janvier dernier. Cette réunion a fait ressortir l'importance que revêt l'interaction de ce comité et des organisations régionales, qui ont une expérience vaste et précieuse de la lutte contre le terrorisme. Dans la déclaration finale adoptée à l'issue de la réunion, tous les pays et organisations participants ont mesuré l'importance vitale que revêt l'universalisation des règles à appliquer dans le combat contre le terrorisme.

Il importe également de noter que de vastes mesures antiterroristes sont prises dans le cadre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de l'Organisation pour la coopération en Asie centrale et de la Communauté d'États indépendants. Toutes ces organisations ont entrepris de dresser des listes de groupes terroristes dont les activités vont être interdites et d'élaborer le cadre juridique de la lutte antiterroriste.

Le Kazakhstan est favorable à l'idée de créer un conseil des organisations régionales sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ce conseil pourrait être très utile en coordonnant les mesures et plans adoptés par les organisations régionales pour juguler le problème du terrorisme.

Nous constatons avec regret et inquiétude que la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure d'adopter un programme de travail et de s'acquitter ainsi de son mandat. Toutefois, le Kazakhstan estime qu'il incombe à la communauté internationale tout entière d'assurer la pérennité de cet organe. Par conséquent, nous appuyons l'idée de maintenir un équilibre des priorités à la Conférence du désarmement. Il est nécessaire de trouver un compromis politique qui tienne compte des intérêts de tous les États concernés. Il est parfaitement possible de réaliser cet objectif à condition que tous les États membres fassent preuve de la volonté politique et de la souplesse requises et fassent le nécessaire pour s'acquitter de la mission que leur a confiée la communauté internationale.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Monsieur le Ministre, je tiens à vous remercier vivement, au nom de la Conférence, pour la déclaration importante que vous venez de faire et tout l'intérêt prêté par votre gouvernement aux travaux de cet organe. Je vais suspendre la séance pendant quelques minutes, le temps d'accompagner le Ministre alors qu'il quitte la salle des conseils.

*La séance est suspendue à 10 h 20; elle est reprise à 10 h 25.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'ai à présent le grand honneur d'accueillir à la Conférence du désarmement S. E. M. Eduard Kukan, Ministre slovaque des affaires étrangères, auquel je donne la parole.

M. KUKAN (Slovaquie) (traduit de l'anglais): C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole devant cette instance. La Conférence du désarmement a maintes fois apporté la preuve de son importance sur le plan international pour la sécurité, la stabilité, la paix, la limitation des armements et le désarmement et elle jouit d'une renommée méritée du fait de ses grandes et nombreuses réalisations.

(M. Kukan, Slovaquie)

Nombre de faits nouveaux sont intervenus en Slovaquie depuis la dernière fois qu'un ministre slovaque a pris la parole ici, en 1997. La Slovaquie est devenue membre de l'Union européenne et de plusieurs organisations internationales importantes. Elle est disposée à prendre de plus larges responsabilités dans les affaires multilatérales. La participation de troupes slovaques à des missions de maintien de la paix est relativement importante eu égard à la taille de l'armée slovaque ou à la puissance économique du pays. La Slovaquie a l'espoir d'être élue à l'automne membre pour un mandat de deux ans du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, gardien suprême de la paix et de la sécurité dans le monde.

À la Conférence du désarmement, en revanche, il semble ne s'y être pratiquement rien passé depuis 1997. À l'époque, la Conférence venait d'achever les négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui ont marqué la fin de la période la plus fructueuse de son existence. La Conférence n'a pas pu lancer ensuite de négociations sur quelque question que ce soit.

Force est de reconnaître, toutefois, que des efforts très énergiques ont été déployés dans l'espoir de voir la Conférence reprendre des travaux de fond. Je tiens à saluer tous ces efforts et en particulier ceux des deux premiers Présidents de la présente session, à savoir l'Ambassadeur des Pays-Bas et l'Ambassadeur de Nouvelle-Zélande. J'ai cru comprendre qu'ils avaient fait tout leur possible pour enregistrer quelques progrès avant que ceux qui sont concernés par le désarmement ne se rendent à New York pour participer à la Conférence d'examen du TNP, en mai prochain.

Je m'adresse aujourd'hui à cette auguste instance sans prétendre que la Slovaquie détient la clef d'un programme de travail que tous pourraient accepter. Nous ne prétendons pas non plus avoir découvert la formule magique qui ferait démarrer des négociations. Ce sont les délégations ici présentes qui sont les mieux à même de trouver la bonne solution lorsqu'elles auront reçu le feu vert de leurs capitales. Qu'il me soit permis d'avancer simplement quelques observations et préoccupations d'ordre général.

Nous estimons que, lorsqu'il adopte son ordre du jour, tout organe multilatéral devrait être prêt à s'atteler, d'une manière ou d'une autre, à toutes les questions intéressant ses membres qui sont inscrites à cet ordre du jour. En abordant ces questions-là suivant une démarche large et équilibrée, la Conférence du désarmement ferait preuve d'un minimum de respect pour les États membres qui ont consacré tant de ressources humaines, diplomatiques et financières en vue d'assurer la pérennité de l'organe. En revanche, la Conférence est tenue, de par son règlement intérieur, d'adopter ses décisions par consensus. De fait, les questions liées à la paix et à la sécurité mondiales, y compris la non-prolifération et le désarmement, sont par trop graves et complexes pour être tranchées par un vote. Par conséquent, il ne faudrait pas rejeter sur une délégation ou un groupe d'États la responsabilité de l'absence effective d'accord, car il y a là une mission et une responsabilité collectives. Je vous engage à multiplier vos efforts pour établir une structure des priorités et un calendrier qui soient le reflet réaliste des problèmes actuels les plus pressants qui présentent une menace pour la paix et la sécurité mondiales.

Plus concrètement, il y a effectivement plusieurs défis majeurs que cette instance importante doit relever aujourd'hui. Le premier en est la prochaine Conférence d'examen du TNP. La Conférence du désarmement n'a pas été en mesure d'ouvrir et encore moins d'achever,

(M. Kukan, Slovaquie)

dans le délai des cinq ans fixé, des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, en dépit de l'engagement politique sans équivoque qui avait été pris à cette fin à la Conférence d'examen du TNP de 2000. C'est là de toute évidence un échec qui porte un coup dur à l'autorité de cet organe. Au cours des mois à venir, il faudra réfléchir très sérieusement à la faiblesse provoquée par cet échec.

Le deuxième défi majeur tient à l'évolution de la situation mondiale sur le plan de la politique et de la sécurité. L'Organisation des Nations Unies a entrepris des réformes en vue de relever ce défi. La Conférence du désarmement peut-elle ne rien faire dans ces circonstances? L'analyse faite dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement touche à bien des aspects de la sécurité, en plaçant celle-ci dans le contexte le plus large de questions telles que le développement, les arrangements institutionnels et la sécurité collective, sans oublier les questions intéressant directement les travaux de cette Conférence, notamment la limitation des armements, le désarmement et la non-prolifération. Qu'il me soit permis d'évoquer sous la perspective de la Conférence du désarmement certaines des idées exprimées dans le rapport.

La reprise de travaux de fond à la Conférence ne constitue pas une fin en soi, mais doit se faire par souci de réaliser les nobles objectifs de la paix, de la stabilité mondiale, de la sécurité et de la prospérité de tous. Empêcher la dissémination des armes de destruction massive, y compris leur prolifération clandestine, réduire le risque de voir de telles armes tomber dans les mains d'acteurs qui ne sont pas des États et de groupes terroristes, et s'attaquer à la question du désarmement: voilà les tâches d'actualité auxquelles nous devons nous atteler. Il est certain que la Conférence du désarmement a joué dans le règlement progressif de ces questions un rôle qu'aucun autre organe n'aurait pu assumer. Toutefois, seuls les États membres de la Conférence ont le pouvoir de faire en sorte que la Conférence s'acquitte effectivement de ses tâches et devienne plus utile. C'est aux gouvernements qu'il appartient d'aborder les défis avec sérieux et de prendre les dispositions qui s'imposent.

Malgré les meilleures attentions de tous ses membres, l'inaction pourrait, en perdurant, entamer l'autorité de la Conférence. Quelle que soit son importance, l'organe n'est en définitive qu'un instrument de la réalisation des politiques des États. Par conséquent, c'est l'autorité des États et des acquis dans le domaine de la sécurité mondiale qui est en jeu. Puisque la sécurité est un facteur clef de bien d'autres domaines de la vie des êtres humains et du développement, l'enjeu est bien plus important qu'il n'y paraît à première vue. Je pense que c'est sous cette perspective que les gouvernements doivent considérer l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence.

Je suis convaincu que les gouvernements doivent absolument changer d'attitude. Il est indispensable que, au lieu d'attendre des autres qu'ils fassent le premier pas, chacun d'entre eux s'interroge sur ce qu'il pourrait lui-même faire à ce stade. Il importe au plus haut point que les gouvernements revoient leur position sur la limitation des armements, le désarmement et la non-prolifération. Prenons l'exemple des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ces piliers devraient s'équilibrer de sorte que leur but général soit atteint. Il est néanmoins difficile de croire que les multiples risques de prolifération nous laissent réaliser convenablement le désarmement et le droit d'utiliser la science et la technique modernes à des

(M. Kukan, Slovaquie)

fins pacifiques, comme le stipulent le TNP, la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques. La stratégie de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive que l'Union européenne a adoptée en décembre 2003 offre un moyen important de faire face à la menace de la prolifération. En sa qualité de membre de l'Union européenne, la Slovaquie appuie sans réserve cette stratégie, de même que les mesures concrètes envisagées dans ce cadre.

Cela dit, il semble encore peu probable que nous assistions bientôt à une percée majeure à la Conférence du désarmement. Il serait donc bon de franchir quelques pas constructifs, aussi modestes soient-ils, en vue de répondre aux attentes les uns des autres et de rétablir la confiance. Il y a plusieurs créneaux que l'on pourrait exploiter à cette fin. J'en évoquerai plus particulièrement deux. Le premier est celui de la prochaine Conférence d'examen du TNP. Beaucoup dépend des résultats de cette Conférence. Si la Conférence d'examen accomplissait ses tâches avec succès, elle préparerait le terrain à des progrès au sein de la Conférence du désarmement.

Le second créneau pourrait être la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. La mise en œuvre de cette résolution revêt une importance cruciale pour des progrès dans tout le domaine de la limitation des armements, du désarmement et de la non-prolifération, y compris en ce qui concerne les travaux de la Conférence du désarmement. Les États membres de la Conférence devraient prendre l'initiative dans l'application intégrale, rapide et efficace de cette résolution. Ils créeraient ainsi un climat général constructif et donneraient aussi l'exemple à des États qui ne sont pas membres de la Conférence. Il faut absolument ne pas laisser perdre l'impulsion donnée à la mise en œuvre de la résolution, car cela aura aussi des incidences considérables sur les efforts faits en vue d'instaurer la confiance. Il y a là une occasion unique qui ne se reproduira guère.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler brièvement la récente rencontre au sommet des Présidents des États-Unis et de la Fédération de Russie qui a eu lieu dans la capitale de la Slovaquie, Bratislava. Cette rencontre a fait de nouveau ressortir tout l'intérêt que peut revêtir la confiance. Les Présidents Bush et Poutine ont trouvé un terrain d'entente en ce qui concerne certaines questions importantes liées elles aussi à la sécurité et à la non-prolifération. Des exemples constructifs comme ceux-là devraient être pour nous tous une source d'inspiration. Le sommet de Bratislava constitue l'un des éléments d'un processus de renforcement de la confiance qui devrait être élargi à d'autres États et approfondi.

Qu'il me soit permis de conclure en formant le vœu que, en collaboration avec vos gouvernements, vous trouviez un moyen de faire sortir la Conférence de l'impasse. Je vous adresse tous mes vœux de succès dans cette entreprise. J'ai l'espoir que la Slovaquie, en sa qualité de membre d'un organe qui reste important, aura le privilège de se joindre sous peu à des négociations de fond sur les questions les plus urgentes.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Au nom de la Conférence, je tiens à remercier vivement le Ministre de son importante déclaration et de ses conseils. Nous sommes très sensibles à l'intérêt que son gouvernement attache aux travaux de cette conférence.

Je vais suspendre la séance pour quelques minutes afin de raccompagner le Ministre.

*La séance est suspendue à 10 h 40; elle est reprise à 10 h 42.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'ai à présent le très vif plaisir d'accueillir chaleureusement parmi nous S. E. M. Itsunori Onodera, Secrétaire parlementaire japonais aux affaires étrangères, auquel je donne la parole.

M. ONODERA (Japon) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence. Je veux vous assurer que le Japon appuiera sans réserve vos efforts inlassables et vos initiatives.

C'est pour moi un grand honneur que d'être invité à prendre la parole devant cette instance historique. Aujourd'hui plus que jamais, cet organe de négociation multilatéral a une tâche à entreprendre d'urgence. Cette conférence a produit divers accords multilatéraux relatifs au désarmement et à la non-prolifération qui constituent des outils indispensables au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dernièrement, cependant, ces instruments multilatéraux ont été mis à mal, de diverses manières, et des lacunes y ont été constatées. Dans ce contexte plus large, les attentes à l'égard de la Conférence sont vraiment très fortes. La Conférence a déjà repéré les questions clefs auxquelles elle doit s'attaquer, mais, malgré cela, elle n'a rien fait depuis près de 10 ans. C'est là une situation très décevante et très préoccupante pour la communauté mondiale. Il faut sortir de l'impasse.

L'année 2005 revêt une importance particulière pour la Conférence du désarmement. Premièrement, elle marque le soixantième anniversaire du bombardement du Japon à l'arme atomique. La société civile japonaise demande avec toujours plus de force l'élimination des arsenaux nucléaires. Le Japon, seul pays à avoir subi une dévastation nucléaire, a le devoir moral, à l'égard de la communauté internationale, de défendre l'idée de l'élimination totale des armes nucléaires et il a déployé des efforts énergiques sur le plan diplomatique dans l'espoir de voir des mesures concrètes être appliquées à cette fin. Cette conférence a joué un rôle clef dans la réalisation de mesures de désarmement concrètes de cette nature et devrait continuer à le faire, suivant une démarche pragmatique et graduelle.

En outre, la Conférence d'examen du TNP de 2005 aura lieu en mai prochain. La Conférence du désarmement et le régime établi par le TNP sont deux mécanismes distincts qui ont chacun leur rôle propre. Il n'en demeure pas moins que les deux sont des éléments clefs de l'actuel régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires et devraient donc se renforcer l'un l'autre. La Conférence doit commencer des travaux de fond pour donner une impulsion forte à la Conférence d'examen du TNP. Il est donc opportun que la Conférence sorte de l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement et réponde aux attentes de la communauté mondiale.

Différentes raisons sont avancées afin d'expliquer l'impuissance de la Conférence à faire intervenir un consensus sur un programme de travail, à savoir les divergences de vues des différents groupes d'États quant aux priorités, le problème posé par le «couplage», ou, tout simplement, l'absence de volonté politique. Bref, il n'y a pas de consensus des États membres de la Conférence quant aux questions que la Conférence doit aborder en priorité. Je voudrais faire les suggestions qui suivent en vue de sortir de l'impasse et de relancer la Conférence en donnant une impulsion utile à la reprise de ses travaux de fond.

(M. Onodera, Japon)

Premièrement, étant donné l'évolution rapide de la situation en matière de sécurité, nous ne pouvons plus nous permettre de tenir encore de longs débats de procédure. Il importe que la Conférence propose de nouveaux instruments pour venir à bout des difficultés sur le plan de la sécurité auxquelles nous devons faire face aujourd'hui. Vu sous cet angle, un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires revêt la plus haute importance, non seulement pour le désarmement nucléaire, mais aussi pour la non-prolifération des armes nucléaires. En mettant un terme à toute production de matières fissiles, un tel traité contribuerait à l'élimination d'une source possible de prolifération. Pour cette raison, le Japon considère que l'ouverture de négociations sur un tel traité doit constituer la priorité pour la Conférence du désarmement. Il se peut fort bien que les avis divergent sur la portée des négociations, mais, à mon sens, aucun État membre n'est opposé à leur ouverture. Il faudrait donc commencer des négociations sans plus attendre; toute question relative à la vérification pourra être réglée en cours de route.

Deuxièmement, je tiens à souligner que, bien que l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence puisse être imputée à un réel manque de souplesse chez les États, il y aurait peut-être lieu d'améliorer les méthodes de travail de la Conférence. Une gestion plus cohérente et harmonisée de ses travaux par les présidents successifs pourrait faciliter l'établissement d'un consensus. Alors qu'une réforme de l'Organisation des Nations Unies a été entreprise, il faudrait examiner la Conférence du désarmement sous un autre éclairage, dans le but d'en rendre le fonctionnement plus efficace et d'orienter davantage ses travaux vers les résultats. Faute de se restructurer, toute organisation est condamnée à décliner. Les instances internationales telles que la Conférence du désarmement ne font pas exception à cette règle.

Dans ce contexte, je tiens à vous rappeler que la composition de la Conférence du désarmement est limitée à 65 États, seulement. Vingt-trois autres pays ont déposé une demande d'admission. La composition de l'organe a été limitée afin d'assurer l'efficacité de son fonctionnement. Ses États membres ont de ce fait un véritable devoir moral de mener des négociations dans le domaine du désarmement, pour le bien de la communauté internationale tout entière.

Avant de conclure, je veux appeler votre attention sur la question de la République populaire démocratique de Corée. Tandis que les pays concernés déployaient des efforts sur le plan diplomatique en vue de parvenir à un règlement pacifique de la question nucléaire, par le biais des pourparlers à six, le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a publié une déclaration le 10 février dernier par laquelle il annonçait que le pays suspendait indéfiniment sa participation à ces pourparlers et qu'il avait fabriqué des armes nucléaires. Ces faits sont extrêmement regrettables, et les membres de la communauté internationale, dont le Gouvernement japonais, ont déjà exprimé maintes fois leurs vives inquiétudes au sujet de cette déclaration, y compris lors de la dernière réunion, début mars, du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée constitue non seulement une menace directe à la paix et à la stabilité de la région de l'Asie du Nord-Est, y compris le Japon, mais aussi une grave remise en question du régime international de non-prolifération nucléaire.

(M. Onodera, Japon)

La communauté internationale ne doit pas accepter, quelles que soient les circonstances, la mise au point, l'acquisition, la détention, l'essai ou le transfert d'armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée. Elle devrait inviter instamment ce pays à démanteler complètement tous ses programmes nucléaires en plaçant ces opérations sous une vérification internationale qui fasse autorité. Il importe que la communauté internationale, y compris l'AIEA, règle sans équivoque la situation, afin de s'éviter tout regret à l'avenir. Le Japon a la ferme conviction que la question nucléaire concernant la République populaire démocratique de Corée doit être réglée pacifiquement, par le dialogue. Les pourparlers à six offrent à présent le cadre le plus réaliste pour ce faire et devraient continuer à être pleinement exploités à cette fin. Le Japon engage la République populaire démocratique de Corée à accepter que les pourparlers à six soient repris rapidement et sans condition. Le Japon, de concert avec la Chine, pays hôte des pourparlers à six, et les autres partenaires, est disposé à continuer de faire tout son possible pour que la question puisse être réglée par la voie diplomatique, principalement en contribuant activement aux pourparlers. Qui plus est, le Japon est d'avis que, faute de progrès dans le règlement de la question considérée par ce biais, la communauté internationale devra s'en saisir et la régler par une voie plus appropriée, en étant consciente qu'il est urgent de le faire.

Le Japon a le vif espoir que le sentiment largement partagé par les membres de la Conférence qu'il faut d'urgence recommencer des négociations se traduira cette année par une reprise des travaux de fond. Je puis assurer la Conférence que le Japon continuera à concourir pour sa part au désarmement et à la non-prolifération, et je veux renouveler l'expression de son ferme attachement à un multilatéralisme constructif.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je tiens, au nom de la Conférence, à remercier vivement le Secrétaire parlementaire aux affaires étrangères du Japon pour sa déclaration et ses conseils importants, ainsi que pour l'appui que son gouvernement ne cesse d'apporter aux travaux de la Conférence et le soutien personnel qu'il a apporté à la présidence.

Je vais suspendre la séance un peu plus longuement cette fois, afin d'accompagner le Secrétaire parlementaire alors qu'il quitte la salle des conseils.

*La séance est suspendue à 10 h 55; elle est reprise à 11 h 5.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'ai à présent le grand honneur et le vif plaisir d'accueillir très chaleureusement parmi nous S. E. M. Adam Daniel Rotfeld, Ministre des affaires étrangères de la République de Pologne. Je lui donne la parole.

M. ROTFELD (Pologne) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par exprimer toute l'estime que m'inspirent les efforts que vous-même et vos prédécesseurs n'ont cessé de déployer en vue de centrer de nouveau la Conférence du désarmement sur son mandat principal, qui est de négocier des traités de désarmement internationaux. Qu'il me soit permis de souligner que vous-même, tout comme les futurs présidents de la Conférence, pourront compter sur l'appui sans réserve de la Pologne à l'accomplissement de votre tâche difficile. Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Sergei Ordzhonikidze, ainsi que son adjoint, M. Enrique Román-Morey.

(M. Rotfeld, Pologne)

La situation internationale est caractérisée aujourd'hui par des phénomènes qualitativement nouveaux, que sont notamment le terrorisme à l'échelle planétaire, une prolifération sans précédent des armes, tant classiques que de destruction massive, le nombre croissant d'États en détresse, et l'apparition d'acteurs autres que les États à même de s'en prendre aux États. Ces éléments, en se combinant, posent aux États des difficultés très épineuses et mettent en péril leur stabilité et leur sécurité.

Même les États les plus puissants ne sont pas en mesure d'affronter et de juguler seuls les difficultés nouvelles. Nous devons par conséquent faire en sorte que les structures multilatérales soient efficaces et appropriées, de sorte que les États puissent coopérer à l'élimination des menaces dans le cadre institutionnel multilatéral existant et, au premier chef, dans celui du système des Nations Unies.

On constate, toutefois, que des structures de sécurité nouvelles apparaissent hors du cadre du système des Nations Unies, y compris dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement, ce qui, parfois, est nécessaire. Cela ne devrait pas pour autant marginaliser l'Organisation des Nations Unies ni marquer le retour à des politiques de sécurité intrinsèquement nationales.

Aujourd'hui plus que jamais, l'Organisation des Nations Unies a un rôle d'une importance critique à jouer alors qu'elle s'attache à forger un nouveau consensus politique et à défendre des mesures par lesquelles il serait possible de progresser vers la paix et la sécurité. Il y a sans doute des raisons d'être optimiste, mais des efforts énergiques et soutenus s'imposeront. Dans ce contexte, la Pologne accueille favorablement le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau, intitulé «Un monde plus sûr: notre affaire à tous». La plupart des recommandations du Groupe tiennent dûment compte des principales menaces à la paix et à la sécurité dans le monde d'aujourd'hui. Le rapport du Groupe, qui passe en revue tout l'éventail des questions liées au système mondial de sécurité collective, des notions fondamentales aux institutions, offre à notre sens une bonne base à partir de laquelle il sera possible de préparer les décisions à prendre lors du sommet des Nations Unies en 2005.

Nous avons constaté avec satisfaction que ce rapport prenait en considération certaines suggestions et recommandations faites par la Pologne. Nous sommes heureux que, sur bien des points, le rapport concorde avec l'initiative lancée par la Pologne devant l'Assemblée générale des Nations Unies en 2002, proposant un nouveau pacte politique pour l'Organisation des Nations Unies au XXI<sup>e</sup> siècle. Le 8 février dernier, j'ai présenté au Secrétaire général de l'ONU un projet d'éléments d'un nouveau pacte politique, qui pourrait être adopté et signé, de préférence par les chefs d'État ou de gouvernement, au sommet prévu pour 2005. Nous voyons dans ce nouveau pacte politique un moyen de renouveler le consensus sur la manière dont la Charte des Nations Unies pourrait le mieux concourir à la réalisation, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, des buts et objectifs qui y sont énoncés. Une déclaration solennelle et concise s'impose, dans laquelle les États adopteraient plusieurs principes moraux formant un code de conduite, conçu à la lumière des problèmes de sécurité mondiale auxquels n'échappe aucun État.

Les principales difficultés auxquelles la communauté internationale doit faire face sont la prolifération des armes de destruction massive et le terrorisme. Il existe bien un certain nombre de moyens de lutter contre ces problèmes, mais ces moyens sont aujourd'hui insuffisants.

(M. Rotfeld, Pologne)

Le régime de non-prolifération nucléaire s'appuie sur plusieurs textes de droit international, tels le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'application en est assurée par l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi que par les régimes de contrôle des exportations. Nous ne devons pas sous-estimer l'intérêt des accords bilatéraux passés entre les États-Unis et la Fédération de Russie concernant l'élimination des stocks nucléaires qui sont l'héritage de l'ère soviétique. Il existe ainsi tout un éventail d'accords qui visent à empêcher la prolifération des matières fissiles et qui, à ce jour, ont rempli leurs fonctions, encore qu'avec une efficacité insuffisante. Il y a pourtant dans cet éventail un lien manquant et néanmoins très important, à savoir un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

L'histoire a apporté un démenti aux sombres prévisions qui ont présidé à l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il y a 35 ans, selon lesquelles le monde compterait, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, entre 15 et 50 États dotés d'armes nucléaires. Avec ses 188 États parties, cet instrument est l'un des traités internationaux les plus universels. Étant donné les graves périls que la prolifération nucléaire ferait courir à tous les États, le TNP a été véritablement une pierre angulaire de la sécurité mondiale. Le document final adopté à la Conférence d'examen de 2000 a fait clairement apparaître que tous les États parties au TNP sont réellement attachés à la réalisation du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Qu'il me soit permis de réitérer la position de longue date du Gouvernement polonais selon laquelle le progrès dans la voie du désarmement nucléaire suppose l'adoption d'une heureuse combinaison de mesures unilatérales, bilatérales et multilatérales, qui se complètent et se renforcent l'une l'autre. De plus, les perspectives de désarmement nucléaire et les progrès en la matière ont une incidence directe sur la paix et la sécurité mondiales. C'est la raison pour laquelle nous sommes fermement convaincus qu'il ne faut pas diminuer le rôle des instances multilatérales s'occupant de désarmement, alors même que nous saluons et accueillons très favorablement les efforts de désarmement nucléaire déployés unilatéralement ou bilatéralement par les États dotés d'armes nucléaires. C'est pourquoi la Pologne attache une grande importance à la Conférence d'examen du TNP de 2005: elle appelle de ses vœux des résultats tangibles et a le vif espoir que cette conférence contribuera aux efforts de désarmement déployés dans d'autres organes et cadres, en particulier au sein de la Conférence du désarmement. Je voudrais saisir cette occasion pour engager les États parties au TNP à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et nous assurer à cette conférence des résultats tangibles, comparables à ceux des Conférences d'examen de 1995 et de 2000.

La Conférence du désarmement peut contribuer effectivement au progrès du système multilatéral. Elle a joué un rôle important dans le passé. Elle a été le lieu de la négociation des traités de désarmement les plus importants. Elle a servi honorablement l'objectif d'un renforcement de la paix et de la sécurité internationales par le développement d'un désarmement multilatéral. Pendant et après la guerre froide, la Conférence a été une instance de dialogue et de renforcement de la confiance. Elle a été un lieu où les États pouvaient débattre des questions de la plus haute importance pour leur sécurité et, le moment venu, ouvrir des négociations sur ces questions. Bien que l'obtention d'un consensus n'ait jamais été chose facile, la Conférence et les organes qui l'ont précédée ont pu négocier et adopter des traités importants tels que le Traité sur la non-prolifération nucléaire, la Convention sur les armes chimiques ou le Traité d'interdiction

(M. Rotfeld, Pologne)

complète des essais nucléaires, pour ne citer que ceux-là. Les succès remportés par la Conférence dans le passé découlaient de l'existence d'une réelle volonté politique de faire avancer le désarmement multilatéral.

Aujourd'hui, cependant, la Conférence du désarmement ne fait que discuter de son programme de travail. Depuis huit ans déjà, nous assistons interminablement à des séances pendant lesquelles les délégations débattent des travaux que la Conférence devrait entreprendre, au lieu d'examiner les détails de traités en cours de négociation. Certaines délégations ne font pas preuve de la souplesse nécessaire, tandis que la majorité d'entre elles sont disposées à commencer des travaux de fond.

Il faut faire sortir la Conférence de l'impasse. Nous devons faire face à des difficultés croissantes dans le domaine de la non-prolifération, de la limitation des armements et du désarmement. Le régime de non-prolifération nucléaire subit des pressions énormes. Des réseaux illicites de fourniture des matières et technologies liées aux armes de destruction massive se sont révélés présenter une menace bien plus grande que prévue. Les systèmes portables de défense aérienne sont devenus un outil létal entre les mains de terroristes, et de vastes stocks d'armes chimiques et biologiques continuent de présenter une menace – en particulier eu égard à l'éventualité de leur acquisition par des acteurs autres que des États. La liste ne s'arrête pas là.

La Pologne, de concert avec ses alliés et partenaires, agit avec énergie en vue d'écarter ces menaces. Elle participe aux activités menées dans le cadre de l'Initiative de sécurité contre la prolifération, qui a été lancée à Cracovie en 2004. Nous sommes favorables à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous fournissons à nos partenaires une aide à la destruction des armes chimiques. Nous prenons une part active aux activités entreprises dans le cadre du Partenariat mondial du G-8 contre la prolifération des armes de destruction massive.

La Conférence du désarmement doit entreprendre des tâches importantes. Les négociations tant attendues sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles devraient venir renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et faire avancer la réalisation des objectifs de désarmement de la communauté internationale. Les débats sur le désarmement nucléaire et les garanties de sécurité négatives à donner aux États non dotés d'armes nucléaires devraient aussi aider à renforcer le rôle de la Conférence dans la limitation des armements et le désarmement à l'échelon multilatéral. À notre sens, la Conférence du désarmement ne devrait pas renoncer à examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Par son examen, les États membres s'acquitteraient de leur obligation de préserver l'espace en faisant en sorte qu'il ne soit utilisé qu'à des fins pacifiques.

Les vues présentées récemment par le Président en exercice et le Président sortant de la Conférence du désarmement sur la situation sont réalistes et laissent espérer l'établissement du programme de travail tant attendu. Qu'il me soit permis de souligner que la Pologne est disposée à commencer des travaux de fond dans cet organe au plus vite. Il y a aussi d'autres questions qui pourraient éventuellement être inscrites au programme de la Conférence. Nous ne devrions pas nous limiter aux questions dites classiques. Les systèmes portables de défense aérienne, le respect des traités de désarmement et la vérification de leur application, les armes classiques, ainsi que les mesures de confiance ne sont que quelques exemples des questions auxquelles cette Conférence pourrait réfléchir.

(M. Rotfeld, Pologne)

Certaines délégations ont récemment fait part d'un sentiment de frustration et suggéré de suspendre la Conférence. Tout en partageant le sentiment général de déception devant l'absence de résultats dans cet organe, je ne peux accepter de telles suggestions. Je veux souligner de nouveau que la Conférence du désarmement a apporté dans le passé la preuve de l'intérêt qu'elle revêt. Je continue de croire fermement qu'elle a encore des tâches importantes à accomplir.

Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais ajouter à ce stade, non pas en ma qualité de Ministre polonais des affaires étrangères, mais eu égard au poste que j'ai occupé précédemment, qu'il est probablement temps d'innover et de créer un groupe d'analystes et de spécialistes de la sécurité siégeant à titre personnel, et non plus en tant que représentants des États, qui se pencheraient sur la question de savoir ce qu'il y a lieu de faire pour offrir aux États d'autres solutions. Je veux rappeler l'idée lancée récemment par le Chancelier Schröder et que traduisent le Groupe de personnalités de haut niveau établi par l'ONU et le groupe de personnalités éminentes de l'OSCE, de même que l'idée sur laquelle est fondé le rapport Harmel présenté à l'OTAN, ou encore d'autres solutions adoptées par différents organes multilatéraux, qui obéissent à l'idée qu'il faut présenter des solutions totalement différentes et novatrices pour faire face à des problèmes nouveaux. Je voudrais suggérer, sans que cela donne lieu à une décision formelle, qu'un groupe des plus éminents analystes de la sécurité ainsi qu'un certain nombre d'institutions de réflexion comme le SIPRI, pour lequel j'ai travaillé dans le passé, ou l'Institut international d'études stratégiques de Londres, soient encouragés à élaborer un certain nombre de suggestions à l'intention de la Conférence. Il me semble que ce serait là une solution bien plus novatrice que de constituer une nouvelle commission ou quelque autre organisme officiel.

Tout en redoublant d'efforts pour parvenir à un consensus sur le fond des travaux de la Conférence, nous devrions garder à l'esprit que des problèmes nouveaux exigent des solutions nouvelles. Les organisations créées à l'époque d'un monde bipolaire doivent s'adapter aux réalités d'aujourd'hui. Il n'est nullement besoin de changer de règlement intérieur ou de modifier les chartes fondatrices. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un nouveau consensus politique, de l'expression d'une volonté politique qui donne à la communauté internationale les moyens d'agir.

Je voudrais conclure en affirmant que nous devons trouver le courage d'aller au-delà de nos intérêts étroitement nationaux en matière de sécurité afin de renforcer le système international qui sera le garant de la sécurité de tous. Le général de Gaulle a dit qu'il y avait des heures où la volonté de quelques hommes libres brisait le déterminisme et ouvrait de nouvelles voies et que les gens avaient l'histoire qu'ils méritaient. Je veux exprimer le sincère espoir que tous les pays représentés dans cet organe soient assez libres pour ouvrir des perspectives nouvelles. J'ai confiance que vous tous méritez de voir s'ouvrir les négociations tant attendues.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Au nom de la Conférence, je remercie vivement le Ministre polonais des affaires étrangères pour sa déclaration importante et ses avis pondérés. Je veux également remercier le Gouvernement polonais pour l'importance qu'il accorde aux travaux de la Conférence et l'appui qu'il a apporté par la voix de son ministre aux présidents de l'organe.

(Le Président)

Je suspends de nouveau la séance pour quelques instants afin d'accompagner le Ministre alors qu'il quitte la salle des conseils.

*La séance est suspendue à 11 h 20; elle est reprise à 11 h 25.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je vais à présent passer à la liste des orateurs pour la présente séance. Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. JAZAIRY (Algérie) (traduit de l'arabe): Je voudrais tout d'abord apporter un appui sans réserve à la déclaration faite par l'Ambassadrice d'Égypte, M<sup>me</sup> Gabr, le 15 mars 2005, dans laquelle cette dernière a exprimé clairement la position des membres du Groupe des 21, dont l'Algérie. Nous avons eu cette semaine la possibilité d'entendre les ministres des affaires étrangères de 10 pays. Cela montre bien l'intérêt que ces pays et d'autres membres de la communauté internationale prennent aux questions relatives à la sécurité internationale et au désarmement, ainsi qu'aux travaux de notre Conférence.

Les Ministres des affaires étrangères du Pérou, de la Finlande, de l'Ukraine et du Kazakhstan ont appelé notre attention sur une question très importante, à savoir le problème du commerce illicite des armes légères. Ils ont mis en évidence le Programme d'action en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a été adopté par les Nations Unies en 2001. Bien que cette question n'ait pas été un sujet de nos délibérations sur le programme de travail, elle revêt néanmoins une importance critique. L'emploi de telles armes, pourtant qualifiées de légères, entraîne de grosses pertes en vies humaines, sans parler de ses répercussions pour le développement socioéconomique des pays. Selon les données dont on dispose, la plupart des conflits armés qui ont eu lieu au cours de ces dernières années ont été menés aux armes légères et ont fait des centaines de milliers de victimes. Au total, un demi-million de personnes ont trouvé la mort dans de tels conflits rien qu'au cours de l'année écoulée, selon le Ministre péruvien des affaires étrangères. Le nombre des victimes augmente constamment, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. Parallèlement, les stocks de telles armes ont augmenté et se chiffrent approximativement à 700 millions d'unités aujourd'hui; 59 % se trouvent entre les mains de civils et le reste entre celles des personnels militaires, des forces de police et d'acteurs autres que les États, y compris des groupes terroristes.

Le terrorisme international, la criminalité transnationale organisée et les conflits locaux exacerbent tous les répercussions de l'emploi d'armes légères. L'accroissement du nombre de victimes des armes légères a incité la communauté internationale à prendre des mesures en vue d'atténuer l'incidence létale de ces armes. Cette mobilisation a abouti à l'organisation d'une conférence des Nations Unies sur cette question, qui s'est tenue en juillet 2001. Le Programme d'action de 2001, en vue de prévenir de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, a été adopté à l'issue de cette Conférence. L'Afrique est l'une des régions qui a souffert le plus d'une prolifération incontrôlée d'armes légères, attisée par l'avidité des marchands de mort. L'Algérie, qui est convaincue de la nécessité de contrôler ce commerce afin de préserver et de renforcer la paix et la sécurité internationales, a participé activement à la Conférence des Nations Unies de 2001 et appuyé le Programme d'action adopté alors. Dans l'intervalle, elle s'est attachée avec constance à assurer la réalisation du Programme d'action. À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que l'Algérie accueillera une conférence régionale du

(M. Jazairy, Algérie)

11 au 13 avril, en collaboration avec le Département des affaires de désarmement de l'ONU. Cette conférence sera axée sur l'exécution du Programme d'action de 2001 par les États arabes. Des représentants de la Ligue des États arabes et des pays du Sahel prendront part à la conférence, aux côtés d'experts des institutions spécialisées des Nations Unies, du PNUD, d'Interpol, de la Ligue des États arabes, de l'Union africaine et d'organisations non gouvernementales.

La conférence, qui se tiendra après le sommet arabe d'Alger, sera axée sur l'exécution du Programme d'action par les États arabes et examinera les moyens de promouvoir la coopération régionale, y compris avec des pays africains voisins. Elle servira aussi à préparer la deuxième réunion biennale des États, qui se tiendra à New York en juillet 2005. En outre, l'Algérie prévoit de tenir un séminaire national sur les soins à donner aux victimes des mines antipersonnel. Ce séminaire aura lieu pendant la dernière semaine d'avril 2005. Ces deux initiatives apportent la preuve que l'Algérie entend s'acquitter de ses obligations internationales et promouvoir le dialogue en vue d'éliminer ce fléau qui continue de menacer l'humanité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Idriss Jazairy, de sa déclaration. Aucun autre orateur n'est inscrit sur la liste. Je vois que le représentant de la République populaire démocratique de Corée souhaite prendre la parole.

M. AN (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): Je voudrais faire une brève intervention au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée.

Nous avons suivi avec une grande attention les déclarations faites en séance plénière pendant cette semaine par les ministres des affaires étrangères de divers pays. Nous sommes sensibles aux efforts consentis par des représentants de haut rang pour relancer les travaux de la Conférence. Nous avons l'espoir que des efforts continueront d'être déployés dans la bonne direction.

Ces déclarations donnent à penser que la Conférence du désarmement a encore véritablement un long chemin à parcourir. Nous sommes aussi déçus. En effet, les intervenants semblent craindre d'aller au fond des choses et se contentent d'effleurer les problèmes. Or un problème ne saurait être résolu si l'on s'arrête à sa manifestation plutôt que d'en examiner le fond. Pour écarter la fumée, il faut éteindre le feu qui en est la source. Tant que le feu couve, on ne peut empêcher la fumée de se répandre.

Le fait que mon pays a dénoncé le TNP et qu'il détient des armes nucléaires a été mentionné. La Conférence du désarmement n'est pas l'instance qui convient à l'examen de cette question, mais puisque celle-ci a été évoquée, nous tenons à faire quelques observations. C'est en raison des très graves menaces qui pesaient sur ses droits souverains et son droit à l'existence que la République populaire démocratique de Corée a dénoncé le TNP et a été contrainte d'acquiescer des armes nucléaires. Le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a expliqué très clairement la position du Gouvernement sur cette question dans la déclaration qu'il a faite le 10 février 2005. Nous n'avons jamais estimé devoir sacrifier au TNP nos droits souverains ou notre nation et notre peuple. Le fait que nous avons opté pour

(M. An, République populaire démocratique de Corée)

l'arme nucléaire ne constitue qu'une mesure de défense qui seule pouvait nous servir dans la pire des situations qui nous ait été imposée.

Tout État souverain est entièrement fondé à envisager des mesures de défense pour protéger sa souveraineté et son peuple, quand il est évident que d'aucuns entendent mener une politique visant à en réprimer la souveraineté et à détruire le pays par la force. Nous pensons que tout État souverain agirait comme nous l'avons fait. Tant qu'une politique aussi hostile perdure, les moyens de dissuasion nucléaire continueront d'être renforcés. Ce dont il faut se préoccuper avant tout, c'est de la politique unilatérale et arrogante qui est à l'origine de cette situation. C'est cette politique-là qu'il conviendra de rectifier.

Je veux m'arrêter plus précisément sur la déclaration faite par le Ministre japonais. Étant donné la politique du Gouvernement japonais, ce pays ne peut pas participer en toute honnêteté aux débats sur la question nucléaire. Toutefois, la République populaire démocratique de Corée a permis au Japon de participer aux pourparlers à six afin qu'il apprenne comment aborder convenablement la question et comment se comporter afin d'assurer la paix et la sécurité dans la région. Mais le Japon n'a fait que s'attacher à la réalisation de ses ambitions unilatérales par le biais des pourparlers. Il ambitionne de relancer le militarisme et de réaliser par la force militaire une extension au-delà des mers. Le Japon ne cherche pas à régler la question nucléaire. Il veut continuer à pêcher en eau trouble. Le Japon n'a pas renoncé à ses ambitions passées et rêve toujours d'avoir l'Asie tout entière à sa botte. Ce pays reste dangereux.

À la première séance plénière de la présente session, en janvier dernier, deux discours ont été prononcés, qui ont fait, sur ma délégation et moi-même personnellement, une forte impression et nous ont même touchés. Il s'agissait des déclarations faites par les Ambassadeurs de Pologne et d'Allemagne à l'occasion de l'anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz.

Le sentiment que j'ai aujourd'hui est toutefois bien différent. L'une des grandes puissances a donné au Japon la possibilité, sur le plan politique, de renaître sans avoir effacé complètement ses crimes passés, à la différence d'autres adversaires concernés par la Charte des Nations Unies. Par conséquent, ce pays n'a pas véritablement pris conscience des crimes qu'il a commis dans le passé. Il pense plutôt que sa constitution pacifique empêchera le militarisme de renaître et a cherché un motif de modifier cette constitution afin de laisser le champ libre au militarisme. La politique et les actions du Japon sont autant de nuages qui assombrissent les perspectives de paix et de sécurité dans la région.

La République populaire démocratique de Corée n'acceptera pas cette évolution et ne tolérera pas cette volonté de rétablir le militarisme. Si cette situation devait perdurer, la République populaire démocratique de Corée y réagira d'une manière bien plus idoine.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a abordé des questions qui touchent mon pays. Je voudrais préciser de nouveau quelques points.

En ce qui concerne, premièrement, notre participation aux pourparlers à six, il semble que la République populaire démocratique de Corée veuille établir un lien entre la participation du Japon et une autre question qui n'a rien à voir avec ces pourparlers. Quoiqu'il en soit, la

(M. Mine, Japon)

question nucléaire en République populaire démocratique de Corée intéresse directement la sécurité du Japon, aussi est-il indispensable que le Japon continue de participer aux pourparlers. Les autres participants sont d'accord sur ce point, à savoir que ces pourparlers ne sauraient avoir lieu sans le Japon. Étant donné son manque de sincérité dans l'affaire que nous examinons aux échelons bilatéral et multilatéral, il ne sied pas à la République populaire démocratique de Corée de faire des commentaires sur la participation du Japon aux pourparlers.

Deuxièmement, le Japon, seul pays à avoir subi un bombardement atomique, a renoncé à l'option des armes nucléaires, conformément aux traités internationaux, notamment le TNP, et continue d'appliquer ses trois principes, selon lesquels le Japon ne détiendra pas d'armes nucléaires, n'en produira pas et n'en autorisera pas l'introduction sur son territoire. Rien ne donne à penser que nous voudrions faire renaître le militarisme.

Troisièmement, enfin, la position fondamentale du Japon sur les questions du passé reste celle qui a été énoncée dans la déclaration du Premier Ministre de 1995 et dans la Déclaration de Pyongyang. Le Japon engage la République populaire démocratique de Corée à prendre en toute sincérité des mesures fondées sur la Déclaration de Pyongyang en vue de régler ces diverses questions.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Japon, l'Ambassadeur Yoshiki Mine, pour son intervention. Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. AN (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): J'ai deux observations à faire. La première concerne la question nucléaire et la participation aux pourparlers y relatifs. Cette question a pour toile de fond une paix et une sécurité précaires dans toute la région dans laquelle nous vivons, aussi les États qui participent aux pourparlers à six ont-ils tous par ailleurs des responsabilités propres. Cette question n'intéresse directement que la République populaire démocratique de Corée et concerne essentiellement les États-Unis d'Amérique et mon pays, encore que le Japon ait aussi à voir dans l'affaire. Puisque nous sommes directement partie à ces pourparlers, nous sommes entièrement en droit d'avoir un avis sur la qualité de la participation du Japon à ce processus et sa compétence pour ce faire.

En ce qui concerne, deuxièmement, la Déclaration de Pyongyang qu'ont signée le Japon et la République populaire démocratique de Corée, les éléments en sont excellents, mais n'ont pas encore été mis en œuvre en raison de l'acte de trahison du Gouvernement japonais. L'histoire des relations entre le Japon, la République populaire démocratique de Corée et la Corée nous ont appris à bien connaître le Japon. Les Coréens ne connaissent que trop bien le Japon. Aujourd'hui, le Gouvernement et le peuple de la République populaire démocratique de Corée craignent même d'entrer en pourparlers avec le Japon. C'est le sentiment auquel nous avons été réduits.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade, avant que nous passions à la dernière partie de la présente séance plénière? Cela ne semble pas être le cas, aussi qu'il me soit permis de vous livrer quelques observations finales et d'exprimer ma gratitude aux uns et aux autres.

(Le Président)

Je veux commencer par remercier notre Secrétaire général et mon prédécesseur, l'Ambassadeur Chris Sanders, pour le débat de haut niveau, si utile, qu'ils ont organisé avec succès cette année et qu'ils ont appuyé. Je suis aussi reconnaissant aux délégations des États dont les ministres des affaires étrangères et secrétaires parlementaires aux affaires étrangères ont pris la peine et le temps de venir nous parler cette semaine. Je ne saurais trop souligner à quel point je suis gré à M. Sanders pour la manière dont il a su, par ses tentatives pour nous ouvrir une voie possible grâce à sa dérivation informelle et subtile de la proposition des cinq Ambassadeurs, jeter les bases d'efforts plus intenses pour sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

Je crois pouvoir sans péril constater que la volonté de faire bouger les choses à la Conférence du désarmement forçit. J'en veux pour preuve non seulement le nombre de ministres venus participer à nos travaux, mais aussi la teneur de leurs déclarations. À l'évidence, les gouvernements souscrivent largement, à l'échelon ministériel, à l'idée que le problème auquel se heurte la Conférence du désarmement réside dans une volonté politique insuffisante plutôt que dans l'absence d'inspiration chez les diplomates.

Je pense qu'il existe à d'autres égards aussi une volonté accrue de s'engager. Comme je l'ai dit et comme plusieurs ministres nous l'ont rappelé, nombre sont ceux qui sont inquiets du risque de voir cette Conférence se marginaliser. Nombre sont ceux, en outre, pour qui des progrès dans nos travaux augureraient bien de la Conférence d'examen du TNP qui doit avoir lieu dans six semaines.

Par mes consultations bilatérales, j'ai pu constater que nous serions en mesure de transformer ces préoccupations et cette volonté accrue de s'engager en une véritable impulsion. Dans l'idéal, nous devrions tirer tout le parti possible de cette impulsion au cours des dernières semaines de la première partie de la session, avant l'ouverture de la Conférence d'examen du TNP et certainement avant que ne se termine la présidence nigériane.

Pour pouvoir le faire, nous devons faire face à certaines réalités. C'est en connaissance de cause que j'ai qualifié le document établi par M. Chris Sanders de dérivation informelle de la proposition des cinq Ambassadeurs. L'arrangement qu'il traduit, tout comme d'autres propositions relatives à un programme de travail à facettes multiples qui ont été avancées à la Conférence au cours de ces dernières années, contient nécessairement des éléments qui ne satisfont pas toutes les délégations. C'est là l'essence même de tout compromis. Il peut être dur d'avalier l'une ou l'autre des pilules, mais à défaut de les avaler toutes, la dose se révélera être inefficace dans ce cas.

À mon sens, la Conférence du désarmement doit à présent négocier d'urgence une solution précise – un remède exact – qui aurait pour éléments l'une ou peut-être plusieurs de ces pilules. Il faudra pour cela que chacun fasse preuve de souplesse à l'égard des autres, ce à quoi contribuerait un maximum de transparence de toutes parts, comme je l'ai noté le 22 février en me faisant l'écho des sages paroles de M. Chris Sanders. Je veux assurer l'Ambassadeur du Nigéria, M. Joseph Ayologu, de mon appui sans réserve au cours de sa présidence, à laquelle je veux d'ores et déjà l'accueillir très chaleureusement.

(Le Président)

Enfin, je veux remercier plusieurs personnes dont l'appui a été des plus précieux. J'ai déjà mentionné le Secrétaire général de la Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, et veux maintenant le remercier, ainsi que le Secrétaire général adjoint de la Conférence, M. Enrique Román-Morey, de leur assistance et de leur appui précieux, qui m'ont certainement aidé à m'acquitter de mes tâches de Président. Je suis aussi très reconnaissant à M. Jerzy Zaleski de ses avis compétents sur les pratiques et procédures de la Conférence, de même qu'à ses collègues du Département des affaires de désarmement, ainsi qu'aux secrétaires dont le dévouement et les talents d'organisatrices ont été indispensables à la coordination et la programmation de mes consultations bilatérales au cours des deux ou trois dernières semaines. Dernier point, mais non le moindre: je veux remercier les membres du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève, les interprètes, les traducteurs, les préposés aux salles de conférence et les gardes de sécurité, dont les compétences et l'expérience ont largement contribué au fait que nos travaux se sont déroulés efficacement, sans heurt et dans des conditions de sécurité.

Avant de lever la séance, je rappelle aux délégations que la semaine prochaine, soit le lundi 21 et le mardi 22 mars, le Gouvernement chinois, le Gouvernement russe, le Simons Centre for Disarmament and Non-Proliferation Research, du Canada, et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ont organisé une conférence sur le thème «Préserver la sécurité spatiale: prévention d'une course aux armements dans l'espace». Cette conférence se tiendra ici dans la salle des conseils. Les organisateurs invitent les délégations d'États membres de la Conférence et d'États ayant qualité d'observateurs à y participer.

À moins qu'une autre délégation souhaite prendre la parole à ce stade, nos travaux sont terminés pour aujourd'hui.

*La séance est levée à 11 h 55.*

-----